

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Syndical du mercredi 18 septembre 2024**

Le Conseil Syndical, légalement convoqué le 12 septembre 2024, s'est réuni le mercredi 18 septembre 2024 à 18h, en séance publique, à la Salle des cérémonies de Francin à Porte-de-Savoie, sous la présidence de François RIEU, Président.

Nombre de membres en exercice : 28 - *Quorum* : 15

Délégués titulaires présents :

12 titulaires présents pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
Département de la Savoie	Olivier	THEVENET	4 voix (pouvoir de Christiane BRUNET)
CCCS	Jean-Luc	BENETTI	1 voix
CCCS	Georges	COMMUNAL	1 voix
CCCS	Christiane	FAVRE	1 voix
CCCS	Jean-Claude	MESTRALLET	1 voix
CCCS	Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	1 voix
CCCS	Eric	SANDRAZ	2 voix (pouvoir de Jean-Michel BLONDET)
CCCS	Jacques	VELTRI	1 voix
CA Arlysère	Daniel	BUCHE	1 voix
CA Arlysère	Claude	DURAY	1 voix
CA Arlysère	Laurent	GRILLET	1 voix
CA Arlysère	François	RIEU	1 voix

Délégués suppléants présents :

4 suppléants pendant la séance.

<i>Collectivités</i>	<i>Prénom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nombre de voix</i>
CA Arlysère	Franck	VIALLET	1 voix
CA Arlysère	Pierre	DUBOURGEAT	1 voix (à partir de 19h14, délibération N°59.2024)
CCCS	Alain	COMBAZ	1 voix
CCCS	Michel	DURET	1 voix

Délégués représentés :

Prénom / NOM	Collectivité d'origine	A donné pouvoir à	Nombre de voix
Christiane BRUNET	Département	Olivier THEVENET	2 voix
Jean-Michel BLONDET	CCCS	Eric SANDRAZ	1 voix

Récapitulatif :

Nombre de membres présents	15 membres (jusqu'à la délibération N°58.2024) puis 16 membres
TOTAL des voix	19 voix jusqu'à la délibération N°58.2024 puis 20 voix.

Étaient excusés : Jean-Michel BLONDET, Christiane BRUNET, Annick CRESSENS, Jean-Marc DESCAMPS, Philippe GUIRAND, Nicolas ROCHE.

François RIEU ouvre la séance à 18h20.

Laurent GRILLET est désigné Secrétaire de séance.

S.I.S.A.R.C

L'Arpège - 2 avenue des Chasseurs Alpains - 73200 ALBERTVILLE
Tél : 04 79 10 48 48 - Fax : 04 79 10 01 81 - administration@sisarc.fr

Conseil Syndical du 18 septembre 2024
Délibération n° 63.2024

OBJET : TRAVAUX – ETUDE DE DANGER – LANCEMENT DE LA CONSULTATION POUR LES DIGUES DE L'ISERE ET DE L'ARC DE CLASSE C – SYSTEMES D'ENDIGUEMENT SE8 & SE10

Rapporteur : M. le Président

Dans le prolongement de la convention de transfert des digues domaniales signée avec l'Etat le 26 janvier 2024, il est nécessaire de poursuivre dans les meilleurs délais les procédures de régularisation des digues de l'Isère et de l'Arc (intégration dans des « systèmes d'endiguement »).

Il est tout particulièrement urgent de lancer consultations en vue de l'attribution des marchés d'étude de danger pour les deux tronçons de digues de classe C : système SE 8 secteur Bourgneuf & Chamousset ; système SE 10 Coise, Planaise & La Chavanne.

Afin de permettre l'attribution de ces marchés dans les meilleurs délais, il est proposé, conformément à l'article L.5211-10 du CGCT, de donner délégation au Président, ou à défaut son représentant, pour procéder à l'attribution de ce marché aux prestataires les mieux-disants selon l'avis de la CAO.

Il sera rendu compte des décisions prises dans ce cadre lors de la prochaine réunion du Conseil Syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** le principe du lancement de consultations pour l'attribution des études de danger des systèmes d'endiguement SE 8 et SE 10 ;
- **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer le marché correspondant avec le prestataire retenu par la CAO à venir ;
- D'une manière générale, **AUTORISE** M. le Président, ou à défaut son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.